

Information

Pourquoi l'école s'engage-t-elle contre les violences et les discriminations envers les personnes LGBTIQ ?

Le Canton de Vaud lutte contre toute forme de violences et de discriminations, que cela soit l'homophobie, la transphobie, mais aussi le racisme ou le sexism. Ces valeurs sont d'ailleurs inscrites dans le Code pénal suisse et la Loi sur l'enseignement obligatoire du Canton de Vaud. En 2021, l'école vaudoise a lancé un plan de lutte contre l'homophobie et la transphobie qui se poursuit et qui s'articule autour de trois axes :

- 1) Garantir un environnement d'apprentissage et de travail exempt de discriminations et respectueux des personnes, quels que soient leur orientation affective et sexuelle, leur genre, leur configuration familiale.
- 2) Prévenir les violences homophobes et transphobes ; promouvoir le respect envers les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans*, intersexes, queer ou en questionnement (LGBTIQ).
- 3) Réagir face aux situations d'homophobie ou de transphobie et les traiter.

Un cadre légal qui promeut l'égalité et protège de l'homophobie

A l'échelle suisse, la norme pénale contre la discrimination et l'incitation à la haine punit les actes qui consistent à nier publiquement, de manière explicite ou implicite, le droit à l'égalité de certains individus en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique, de leur religion ou de leur orientation sexuelle (Code pénal, article 261bis).

A cela s'ajoute le règlement d'application de la Loi sur l'enseignement obligatoire qui contient deux articles sur la question de l'égalité, des violences et des discriminations :

- 1) **L'article 8, alinéa 2**
Le département soutient, par l'information et la communication, des actions visant à réduire les inégalités, notamment celles liées à l'origine sociale ou ethnique des élèves ou à leur orientation sexuelle.
- 2) **L'article 100**
Les élèves développent une attitude constructive et respectueuse d'autrui. Ils s'abstiennent de tout acte de violence physique, verbale, psychologique ou à caractère raciste, sexiste ou homophobe, de même que de tout propos méprisant se rapportant à l'apparence physique ou à l'appartenance sociale, religieuse ou ethnique des autres élèves, des adultes qui les entourent, ou de toute autre personne.

Un rôle qui peut sauver des vies

L'école a pour mandat de garantir des conditions d'apprentissage respectueuses, de veiller à la santé des élèves et de faire de la prévention. Or une étude vaudoise de 2017 (Lucia et al.) démontre que les élèves dont l'orientation affective et sexuelle n'est pas exclusivement

hétérosexuelle ont **cinq fois plus de risque que leurs camarades d'être la cible de harcèlement-intimidation entre élèves**. D'autres recherches (Dayer, 2017 ; Udrisard et al., 2022) relèvent que **les tentatives de suicide sont deux à cinq fois plus élevées chez les jeunes lesbiennes, gays et bi (LGB)**. Une personne sur quatre ou cinq est concernée, principalement avant l'âge de 20 ans et autour du premier coming out. Cette statistique est encore plus haute pour les jeunes trans*. La stigmatisation et le rejet sont les principaux déclencheurs désignés. De plus, ce type de violence concerne une frange plus importante encore d'enfants et de jeunes puisque **les discriminations liées à l'orientation affective et sexuelle - réelle ou supposée - touchent plus du tiers des élèves se définissant comme hétérosexuelles ou hétérosexuels** (Chamberland et al., 2013). En raison de l'homophobie et de la transphobie qui se manifestent en contexte scolaire, l'école est donc un lieu pour les prévenir et y faire face, pour aborder ces questions et éviter des drames. Cette dynamique est bénéfique pour l'ensemble des élèves, elle permet notamment de réduire le décrochage scolaire et de renforcer le respect au sein de l'école.

Des formes de violence qui sont multiples

Les violences à l'encontre des personnes LGBTIQ prennent plusieurs formes, elles peuvent être verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, etc. Il s'agit notamment **de rejet, de mise à l'écart, de moquerie, de dénigrement, de harcèlement-intimidation, de stigmatisation, d'invisibilisation**, qui se déploient non seulement en contexte scolaire mais aussi dans les sphères amicales et familiales, dans l'espace public et sur les réseaux sociaux. L'homophobie vise plus particulièrement les personnes homosexuelles, celles qui y sont associées et l'homosexualité. La transphobie vise plus particulièrement les personnes trans*, celles qui y sont associées et la transidentité. **Il y a non seulement davantage de facteurs de risque pour les élèves LGBTIQ mais également moins de facteurs de protection** (Dayer, 2022).

Répondre aux besoins et harmoniser les pratiques

La décision départementale n°187, dite « Accompagnement des élèves transgenres et non binaires », offre un référentiel commun à l'ensemble du personnel scolaire. Elle est fondée sur l'autodétermination de l'élève. Par exemple, le prénom et le prénom souhaités sont donc respectés et utilisés – indépendamment du changement à l'état civil – par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'établissement, ainsi que par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle. L'élève qui fait une demande de changement de genre est accompagnée ou accompagné selon les recommandations du guide de la Fondation Agnodice par des professionnelles ou des professionnels formés. Ces documents ont été transmis à l'ensemble des établissements. **L'école possède également un réseau de personnes ressources** composé de médiatrices et médiateurs scolaires, infirmières et infirmiers scolaires, éducatrices et éducateurs en milieu scolaire ou psychologues en milieu scolaire.

Une visibilité qui vient en aide

Visibiliser les questions LGBTIQ, comme par exemple à travers un pictogramme arc-en-ciel, permet de **briser l'isolement** et de faire en sorte que les élèves sachent qu'elles et ils peuvent en parler au sein de l'école, apprennent à qui s'adresser en cas de besoin et connaissent les personnes ressources de l'école, dont les coordonnées se trouvent dans leur agenda. Cette visibilisation de la diversité représente l'engagement du Canton contre les violences et les discriminations, mais permet aussi **d'ouvrir une fenêtre de dialogue, de reconnaître ces réalités et de représenter les enfants qui sont concernés de près ou de loin par ces thématiques**. En somme, il s'agit de faire des violences et des discriminations à l'encontre des personnes LGBTIQ une thématique visible au même titre que le sont les violences sexuelles, sexistes ou racistes.